

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 27 mars 2007

14h-16h

Assemblée Nationale – 8^{ème} bureau

Liste des membres présents

Jean-Pierre BLAZY,
Président « Ville et Aéroport », Député-Maire de Gonesse

Monique PAPIN,
Maire de Dammartin-en-Goële

Bernard GARANDEAU,
Secrétaire général « Ville et Aéroport », Adjoint au Maire de Mérignac

Louis CERCLERON
Vice-Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres

Pierre FAYNOT,
Vice-Président du Conseil général de la Marne, Maire de Saint-Memmie

François GARCIA,
Président Communauté de Communes « Les Portes de l'Essonne », Maire d'Athis-Mons

Pascal BOUREAU,
Adjoint au Maire, représente M. Keller, Vice-Président « Ville et Aéroport », Maire de Blagnac

Jacques-Alain BENISTI,
Député-Maire de Villiers-sur-Marne

Christian REY
Maire de Diemoz

Jacques LEPELTIER,
Maire-Adjoint – Longjumeau

Christian NAHON
Vice-Président de la Communauté de Communes « Roissy Porte de France »

Gérard OLIVE
Adjoint au Maire, représentant de Françoise VERCHERE, Maire de Bouguenais

Sébastien LUGOSY,
Collaborateur de Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte

Rémy JOURDAN
Collaborateur de Didier GONZALES, Maire de Villeneuve-Le-Roi

Liste des membres excusés

Etienne-Christian VILLEMAGNE,
Trésorier « Ville et Aéroport », Vice-Président de la CCEL

Roland IGERSHEIM,
Président de la Communauté de Communes des 3 Frontières

Daniel SIMONPIERI,
Maire de Marignane

Gaston LATSCHA,
Communauté de Communes des 3 Frontières

Serge ANDREONI,
Maire de Berre l'Etang

Jean-Paul PASCO-LABARRE,
Maire de Le Pin

Louis NEGRE
Maire de Cagnes-sur-Mer

Yves BUR
Député-Maire de Lingolsheim

Bernard CORNEILLE
Adjoint au Maire – Othis

Claire-Lise CAMPION
Sénatrice de l'Essonne

Françoise IMBERT,
Députée de Haute Garonne

Lucien BARGE,
Maire de Jonage

Daniel BERETTA,
Maire de Villette d'Anthon

Béatrice MULLIER,
Maire de Fretin

Gérard BILE,
Maire d'Espira de l'Agly

Michel SAINTE-MARIE,
Député-Maire de Mérignac

Robert GROSSMANN,
Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Caroline CAYEUX,
Maire de Beauvais

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 14h10

I) Renouvellement du Conseil d'administration : révision statutaire

➤ Révision de l'article 6 des statuts

Suite à l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 février 2007 à l'Assemblée Nationale et compte-tenu de l'enregistrement de cinq nouvelles candidatures au conseil d'administration de Ville et Aéroport, il est proposé une révision de l'article 6 de nos statuts qui fait évoluer le nombre d'administrateurs. La présente révision propose de fixer ce nombre à 29. Suite à l'adoption de cette révision de l'article 6, le nouveau conseil d'administration sera élu par l'Assemblée générale.

Rappel de l'article 6 :

« L'assemblée générale élit en son sein un conseil d'administration composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de quinze membres. Les anciens présidents font également partie du conseil d'administration. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration ou à la demande d'un quart des membres, sans possibilité de procuration en ce cas. Le conseil d'administration fixe l'ordre du jour ».

L'article 6 des statuts de l'association Ville et Aéroport est ainsi modifié :

Dans le premier alinéa, les mots : « et de quinze membres » sont remplacés par les mots : « et de vingt trois membres ».

La modification statutaire est soumise au vote. Elle est approuvée à l'unanimité

➤ Election du nouveau Conseil d'administration

Suite à la révision statutaire de l'article 6, il est procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration par l'Assemblée générale.

Jean-Pierre BLAZY rappelle la composition actuelle du Conseil d'administration (21 membres) :

M. Jean-Pierre BLAZY, Président
 M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Vice-Président
 M. Bernard KELLER, Vice-Président
 M. Bernard GARANDEAU, Secrétaire général
 M. Etienne-Christian VILLEMAGNE, Trésorier

+ 16 membres

M. Serge ANDREONI, M. Lucien BARGE, Jacques- Alain BENISTI, M. Yves BUR, M. Louis CERCLERON, M. Pierre FAYNOT, M. François GARCIA, M. Didier GONZALES, M. Gaston LATSCHA, M. Jean LE GAC, M. Jacques MYARD, M. Christian NAHON, M. Jean-Paul PASCO LABARRE, Daniel SIMONPIERI, MME Françoise VERCHERE, M. Dany WATTEBLED

Outre les membres sortants, sont déclarés candidats :

M. Louis NEGRE,

Conseiller général des Alpes-Maritimes, Maire de Cagnes-sur-Mer (06)
Aéroport Nice-Côte-d'Azur

M. Bernard CORNEILLE,

1er Maire-Adjoint, Mairie d'Othis (77)
Aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

M. Jacques LEPELTIER,

Adjoint au Maire, Mairie de Longjumeau (91)
Aéroport Paris-Orly

M. Pascal BOUREAU,

Adjoint au Maire de Blagnac (31) en remplacement de M. Bernard KELLER, Vice-Président de Ville et Aéroport et Maire de Blagnac
Aéroport Toulouse-Blagnac

Mme Monique PAPIN,

Maire de Dammartin-en-Goële (77)
Aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

L'élection du nouveau Conseil d'administration est votée à l'unanimité des membres présents.

➤ **Renouvellement du bureau**

Il a ensuite été procédé au renouvellement du bureau. Dans un souci d'équilibre géographique, sont élus à l'unanimité les trois vices-président suivants :

Louis NEGRE, représentant l'aéroport de Nice-Côte d'Azur

Jacques-Alain BENISTI succède à **Nicolas DUPONT-AIGNAN** pour la représentation de l'aéroport d'Orly

Pascal BOUREAU en remplacement de **M. Bernard KELLER**, Maire de Blagnac, représente l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Suite au vote, le nouveau bureau de Ville et Aéroport est ainsi composé :

Jean-Pierre BLAZY, Président (Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle) ; **Louis NEGRE** (Aéroport Nice-Côte-d'Azur), **Jacques-Alain BENISTI** (Aéroport Paris-Orly), **Pascal BOUREAU** (Aéroport Toulouse-Blagnac), Vices-président ; **Bernard GARANDEAU** (Aéroport Bordeaux-Mérignac), Secrétaire général ; **Etienne-Christian VILLEMAGNE** (Aéroport Lyon-Saint-Exupéry), Trésorier

II) _____ Elections présidentielles : synthèse des 40 propositions adressée aux candidats

Ville et Aéroport a adressé le 28 février dernier à l'attention des principaux candidats à l'élection présidentielle une synthèse de ses 40 propositions visant à assurer la mise en application du principe de développement durable au transport aérien et sur lesquelles nous souhaitons qu'ils prennent position.

Un document relatif à la question majeure du troisième aéroport (rappel historique) accompagnait cette synthèse. Il est intitulé « Le troisième aéroport : 15 ans d'atermoiements de la puissance publique ».

Ces propositions s'articulent autour de **huit axes qui constituent le contrat de développement durable Etat-Elus-Riverains à bâtir sur la question aéroportuaire** :

- une politique de développement aéroportuaire maîtrisée et d'aménagement du territoire équilibré sachant que le trafic aérien va doubler à l'horizon 2020
- une interdiction des vols de nuit pour les plates-formes situées en zone urbanisée
- une répartition équitable des retombées économiques et fiscales pour les riverains d'aéroports
- une harmonisation des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) et des Plans de Gêne Sonore (PGS)
- une amélioration du dispositif d'aide aux riverains qui instruit les dossiers d'aide à l'insonorisation des logements inclus dans les PGS
- un renforcement de la fiscalité écologique du transport aérien passant par une internalisation des coûts environnementaux
- une meilleure concertation publique via la mise en place des communautés aéroportuaires autour des grands aéroports et des sociétés aéroportuaires pour la gestion des grands aéroports régionaux
- une évaluation de l'impact sanitaire dû au trafic aérien et le financement d'une grande enquête épidémiologique à l'échelle nationale.

Jean-Pierre BLAZY indique qu'à ce jour, le candidat Philippe de VILLIERS (MPF) est le seul à avoir répondu. C'est pourquoi un courrier de relance aux 11 autres candidats sera très prochainement adressé. Il précise que les réponses reçues seront diffusées sur le site Internet www.villaeroport.org le 16 avril prochain.

Naturellement, cette synthèse peut être enrichie des propositions des uns et des autres. Ainsi, les deux propositions faites par la commune de DIEMOZ représentée par son Maire M.REY seront intégrées à ce document. M. REY souligne à juste titre l'inégale répartition des retombées fiscales de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. En ce sens, il propose une juste répartition de ces retombées (taxe professionnelle) au bénéfice de l'ensemble des communes incluses dans le PEB de l'aéroport. Il rappelle que l'aéroport Lyon Saint-Exupéry est situé sur trois départements (Rhône, Isère, Ain) et que les communes incluses dans le PEB subissent les nuisances sans contrepartie fiscale ou économique.

III) Grands aéroports régionaux : mise en place des sociétés aéroportuaires

Le troisième point de l'ordre du jour concerne les grands aéroports régionaux et la mise en place des sociétés aéroportuaires.

Suite au rapport de MM.DURET et LAFFITTE relatif à la mise en place de sociétés anonymes aéroportuaires (SAE) remis au ministre des Transports en novembre dernier, Ville et Aéroport a sollicité par courrier le 1^{er} mars dernier une audience auprès du Ministre des Transports et diffusé un communiqué de presse dont elle a envoyé une copie aux principales associations d'élus (AMF, ARF, AMGVF, ADF).

Les premières sociétés aéroportuaires sont créées cette année :

- Lyon-Saint-Exupéry (début mars)
- Toulouse-Blagnac (fin mars)

- Bordeaux-Mérignac (avril)
- Nice-Côte d'Azur (fin 2007)

Les élus de Ville et Aéroport demandent à ce que les collectivités locales concernées soient associées au bon niveau. Ville et Aéroport prône notamment une certaine souplesse pour la composition du conseil de surveillance de ces sociétés afin que les villes-sites comme Blagnac, Mérignac, Marignane ou Entzheim y soient représentées. Celles-ci doivent avoir voix délibérative.

Bernard GARANDEAU s'est exprimé sur le cas de Bordeaux-Mérignac.

Il souhaite que l'association « Ville et Aéroport » puisse être reçue par le Ministère des Transports.

Il souligne que chaque aéroport a ses spécificités et que les objectifs de chaque collectivité territoriale sont différents. Il précise qu'il y a un « bras de fer » entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (C.U.B), le Conseil général de la Gironde et les villes sièges, dans la mesure où il est indiqué 4 représentants des collectivités territoriales, plus un censeur (ville-siège) au sein du conseil de surveillance. Mérignac semble avoir un accord avec les collectivités locales.

Le 26 mars, le conseil général de la Gironde a passé l'information par son rapporteur Jean Touzeau, conseiller général. Le conseil général avait délibéré en son temps mais avait avisé que la C.U.B et la ville siège n'étaient pas assez représentées. Il avait exprimé ce souhait auprès du ministre des Transports. A ce jour, c'est le statu quo.

Pascal BOUREAU a rappelé qu'une société aéroportuaire est composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance dont la répartition est la suivante : 60% Etat, 25% CCI, 15% collectivités locales (5% conseils généraux, 5% conseils régionaux et 5% Communauté d'agglomération)

La ville-site de Blagnac n'était pas représentée au sein de ce conseil de surveillance et suite à la demande faite par la ville de Blagnac, le Ministre des Transport, M. PERBEN, a répondu en date du 14/03/07 qu'il reconnaissait la nécessité que Blagnac soit représentée au sein du conseil de surveillance, ce qui amènerait à 17 sièges

Le 23/03/07 est née la société aéroportuaire de Toulouse-Blagnac. Lors de la réunion constitutive ont été nommés à la Présidence, M. DURET et M. TERRAZZONI en tant que Vice-Président.

Lors d'une conférence de presse, Bernard KELLER, Maire de Blagnac est intervenu pour savoir pourquoi la ville de Blagnac n'était pas représentée au bon niveau au sein du conseil de surveillance et pourquoi un simple siège de censeur a été proposé.

Plusieurs administrateurs de « Ville et Aéroport » demandent à ce que l'association soit force de propositions sur ce dossier. Ils indiquent la nécessité de réviser la loi de 2005 relative aux aéroports et notamment son article 7 afin d'augmenter notamment la part des collectivités locales au sein de ces sociétés.

Jean-Pierre BLAZY pose la question du réaménagement de la loi. Quelle réaménagement possible ? Quelle clé de répartition ? **Il propose qu'un groupe de travail se constitue. Celui-ci doit reprendre les débats parlementaires et rencontrer l'ensemble des partenaires concernés (AMF, ARF, ADF, CCI, Conseils généraux, Communautés d'agglomération, Elus des villes-sites, etc.)**

Il indique que les propositions formulées par le groupe de travail seront transmises au nouveau ministre des Transports accompagnée d'une demande d'audience.

Bernard GARANDEAU ajoute que les villes sièges doivent être représentées pour faire valoir les problèmes environnementaux. Actuellement, elles n'ont pas de voix délibérative en tant que censeur. Le statut souhaité reste à caractère public pour tenir compte des événements qui se produisent.

Pascal BOUREAU pense qu'il est nécessaire que Ville et Aéroport soit force de propositions pour modifier la loi et augmenter la participation des collectivités locales dans le cadre de la nouvelle législature.

Pierre FAYNOT ne comprend pas pourquoi l'Etat a gardé le système de fonctionnement sachant qu'il peut y avoir un débat et donc un blocage.

François GARCIA ajoute que l'Etat garde ces 60% pour une prochaine étape vers autre chose. Il demande si il existe dans des rapports écrits la possibilité d'avoir une meilleure représentation des collectivités territoriales ?

Pascal BOUREAU répond et souligne le poids des CCI et le fait qu'elles veulent garder le pouvoir.

Jean-Pierre BLAZY ajoute que les CCI ont toujours gardé des relations avec les collectivités locales en demandant de l'argent sans donner de pouvoir.

Il considère que le dispositif législatif des sociétés aéroportuaires devra évoluer. Ville et Aéroport doit définir cette évolution.

Jacques-Alain BENISTI pense que l'association « Ville et Aéroport » doit faire jouer son pluralisme et être une force de propositions sur ce dossier.

Bernard GARANDEAU explique que l'intérêt que les collectivités locales siègent est d'éviter les nuisances sans avoir de retombées. Chaque ville-siège a ses avantages et ses inconvénients.

« On n'achète pas les nuisances » ajoute-t-il, « ni les difficultés que l'on rencontre dans nos villes ». Il faut avoir la possibilité de s'exprimer clairement dans les sociétés aéroportuaires mais le rôle de censeur est marginal car il n'est pas convoqué sauf en cas de séance fictive. Par conséquent, il ne sera pas possible de faire valoir les problèmes des riverains.

Jean-Pierre BLAZY suggère de consulter l'Association des Maires de France, l'Association des Régions de France, les CCI et établir un rapport. Le conseil d'administration s'en saisirait lors de sa prochaine réunion après les élections fin juin. .

Pierre FAYNOT propose de trouver des textes qui prévoient que l'Etat puisse mettre à disposition des terrains à titre gratuit à la société aéroportuaire. Il cite l'exemple d'Aéroport de Paris à Roissy Charles de Gaulle.

Le Président a ensuite présenté le point 4 de l'ordre du jour concernant les activités de l'association pour l'année 2007

IV) _____ Programme d'activités 2007

Au printemps 2007 sera rendu public le rapport de la DG Transports/Energie de la Commission européenne portant sur l'évaluation de la Directive européenne 2002/30.

Ville et Aéroport rappellera à cette occasion ses propositions pour une meilleure réglementation des vols de nuit en Europe. Une demande d'audience sera transmise ces prochains jours auprès de la DG TREN (M. CALLEJA, M. ROHART), de M. JACQUES BARROT, Commissaire européen aux Transports, de l'ARC et des parlementaires européens concernés.

Jean-Pierre BLAZY revient sur le rapport d'enquête publique sur le PEB de Roissy Charles de Gaulle qui vient d'être remis au Préfet de région. Un avis favorable est émis malgré 18000 signatures négatives à ce qui était proposé et notamment concernant les prévisions de trafic non sincères. Il s'accompagne de deux réserves non contraignantes et six recommandations.

Au travers des réserves et recommandations, les commissaires enquêteur valident les doutes exprimés par les associations de riverains et les élus sur les prévisions de trafic.

Il rappelle qu'en 1996 lors de l'enquête publique sur l'extension de Roissy Charles de Gaulle les experts annonçaient 495000 mouvements pour 2015, alors qu'au 31/12/06, nous sommes déjà à 540000 mouvements. Il ajoute qu'en cinq ans et malgré les restrictions et la suppression de créneaux le trafic des vols de nuit a quand même augmenté.

La première recommandation du rapport de la commission d'enquête porte sur la nécessité d'un transfert d'une partie du fret à Vatry et la réalisation d'une LGV (Ligne à Grande Vitesse) qui relierait Roissy à Vatry en 35 minutes. Cela est intéressant si il y a une réelle réduction des vols de nuit.

Christian NAHON confirme qu'il faut arriver à les supprimer mais il pense que le transfert du fret à Vatry occasionnerait une perte de 20000 à 25000 emplois dans le secteur et qu'il faut donc être prudent.

Gérard OLIVE pense que tout le monde « s'en fout » et que cela n'évolue pas.

Il explique que pour Nantes, la Commission Consultative de l'Environnement a établi avec le Préfet une charte dont les termes élaborés depuis 2 ans ne sont pas respectés sur les vols de nuit puisque ceux-ci sont en constante augmentation. Ils sont passés de 1100 par an à 1300 en 2006.

De la même manière, il constate que l'argent de rentre pas concernant la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), taxe affectée au dispositif d'aide aux riverains (insonorisation des logements inclus dans le PGS). Il se demande si des manifestations auraient un impact, étant donné que les associations de riverains ont refusé de signer cette charte, car les choses n'évoluent pas mais empirent. Il constate la même situation sur Paris.

L'Assemblée Générale extraordinaire est close à 15h40.